



Commune de Kehlen

Conseil Communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le vendredi, 30 septembre 2016 à 08.30 heures en la salle des séances de la maison communale de Kehlen pour délibérer sur les objets suivants:

ORDRE DU JOUR

Assermentation de la dame Meyer-Deitz Claudine comme conseiller communal.

A huis clos

1. Convention transactionnelle pour la clôture d'une affaire en justice et crédit spécial;
2. Nomination d'un nouveau membre au conseil d'administration de l'office social commun des communes de Bertrange, Dippach, Kehlen, Kopstal, Mamer, Leudelange et Reckange-sur-Mess;
3. Remplacement de délégués communaux suite à la démission du bourgmestre Aloyse Paulus;
4. Extension à durée déterminée de la tâche d'une employée communale au service des structures d'accueil de la commune de Kehlen;
5. Maison relais-parascolaire: Nomination d'aidants sociaux;
6. Maison relais-crèche à Keispelt: Demande de mise à la retraite d'un aidant social;
7. Service technique communal Démission d'un expéditionnaire technique;

Séance publique

Communications;

8. Tableau de préséance du conseil communal;
9. Nouvelle répartition des heures de congé politique supplémentaires attribuées aux délégués dans les syndicats de communes;
10. Plan de gestion des forêts de la commune de Kehlen pour l'exercice 2017;
11. Création d'un poste de rédacteur au secrétariat communal;
12. Création de deux postes de salarié à tâche manuelle en la carrière E pour les besoins du service de régie communal;
13. Comptes administratif et de gestion 2014;
14. Décision quant à l'ouverture de crédit sur compte courant;
15. Devis adapté et crédit supplémentaire concernant la transformation de l'ancienne école à Olm en logements;
16. Devis concernant les travaux de transformation et de mise en état de la maison relais-crèche à Keispelt;

17. Modification du règlement de circulation communal avec introduction de zones 30km/h;
18. Projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général à Kehlen en la rue Belle-Vue;
19. Convention adaptée avec le restaurant 'La Bellissima' de Kehlen pour l'occupation du domaine public;
20. Déclassement de parcelles du domaine public communal à Nospelt;
21. Compromis de vente et d'échange divers à Meispelt et à Nospelt;
22. Acte de vente avec les époux Becker-Fischer de Mamer;
23. Décision de principe concernant la participation au projet de construction d'une maison de soins de 140 à 200 lits à Bofferdange;
24. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège échevinal;
25. Subsidés divers.

Ainsi arrêté à Kehlen, le 23 septembre 2016

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,
Le bourgmestre,
Guy Scholtes,

Le secrétaire,
Mike Back,

